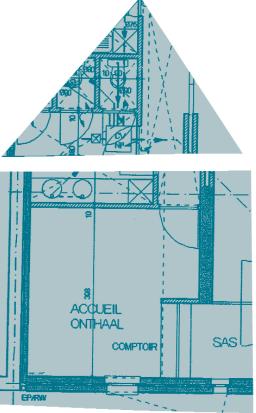


graphisme et dessins Teresa Srdalevich



**U.L.A.C. asbl**  
Chaussée de Mons, 211  
1070 Anderlecht  
Téléphone : 02 520 21 29  
Fax : 02 522 46 15  
Mail : info@ulac-huvak.be



**Habitat Solidaire Lemmens**  
Place Alphonse Lemmens, 1/21  
1070 Anderlecht



**La Maison Rue Verte asbl**  
Rue Verte, 42  
1210 Saint-Josse-Ten-Noode  
Téléphone : 02 223 56 47  
Fax : 02 223 22 05  
Mail : lamaisonrueverte@scarlet.be



# Habitat Solidaire Lemmens

Un projet de femmes à l'initiative  
de l'Union de Locataires d'Anderlecht-Cureghem  
et de la maison d'accueil « La Maison Rue Verte »

Mai 2013

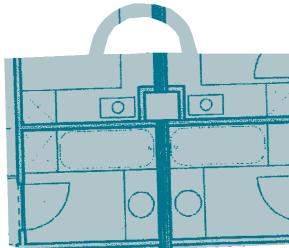
## La crise du logement vécue par les femmes

La crise du logement, qui sévit dans notre capitale depuis plus de 20 ans, touche plus particulièrement les femmes. Confrontées à de multiples formes de violences (discrimination à l'embauche, violences administratives, ressources financières faibles, responsabilité monoparentale, ...), un nombre croissant de femmes se retrouve sans-abri ou très mal logé, avec souvent des enfants à leur charge. Dans ces conditions, il leur est très difficile d'intégrer un logement décent où il ferait bon vivre !

## L'habitat solidaire, créateur de liens et de solidarités

Aujourd'hui, force est de constater que les habitats solidaires se multiplient, tant à l'initiative de citoyens que d'organisations. Les motivations en sont diverses : avantages financiers, renforcements des liens sociaux, solidarités face à l'isolement ou la précarité, projets de vie de grande envergure, etc.

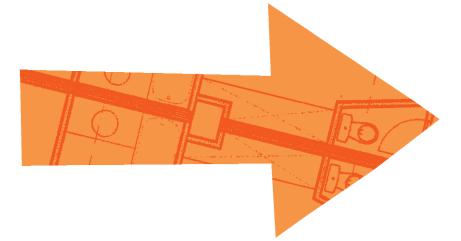
Face à notre société matérialiste et individualiste, l'habitat groupé semble représenter un choix de plus en plus pertinent pour



de nombreuses personnes, toutes catégories sociales confondues.

## Place Lemmens-Cureghem, un quartier à réinventer

Si Cureghem est un quartier fragilisé de Bruxelles, souvent synonyme de danger et donc de peur, il a cependant beaucoup d'avantages : situation géographique de choix (proche du centre-ville et de la gare du



Midi, ...), nombreux commerces (chaussée de Mons, marchés du Midi et des abattoirs, ...), multiples organisations (maison de quartier, maison médicale, ...), etc. Cureghem est un quartier populaire, pour et dans lequel s'investissent les habitants, où l'amitié et l'entraide rapprochent les gens et où les différences de langues, de cultures ou de religions sont perçues comme une richesse. La solidarité et l'entraide qui y règnent tiennent du prodige.

## Un partenariat, ou l'art de construire ensemble

L'Habitat solidaire Lemmens voit le jour grâce à la rencontre de deux associations très complémentaires, l'**ULAC** (*Union de Locataires d'Anderlecht-Cureghem*) et **La Maison Rue Verte**.

**L'ULAC** a pour but l'insertion par le loge-

ment :

- en logeant d'une manière adéquate et décence les familles selon leur composition et leurs besoins ;
- en œuvrant à protéger la fonction logement dans le quartier.

L'association a également pour objectif l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sur le marché du travail : des demandeurs d'emploi peu qualifiés, des chômeurs de longue durée, des personnes dépendant des CPAS.

**La Maison Rue Verte** est une maison d'accueil pour femmes seules ou avec enfants, en difficulté et en situation de rupture suite à une crise sociale, familiale et/ou conjugale.

Au-delà d'un accompagnement individuel spécialisé pour chaque famille (social, psychologique, éducatif), elle organise à l'intention des femmes des activités collectives qui leur permettent de se reconstruire et de retrouver confiance en elles (le Conseil des Femmes, les petits déjeuners-rencontre, des sorties, ...).

Elle développe également différents lieux et projets d'accueil pour les enfants afin de les soutenir dans leur (re)construction (deux Maisons Communales d'Accueil et de l'Enfance, un espace de jeux et de parole, des ateliers de psychomotricité et un centre de vacances). Ces lieux visent aussi à soutenir les mamans dans leur insertion socioprofessionnelle.

## La démarche participative

Impliquer autant que possible les femmes dans la réflexion autour de ce projet d'ha-

bitat solidaire et sa réalisation sonnait comme une évidence : le vieux proverbe ne dit-il pas « il y a plus d'idées dans deux têtes que dans une » ? Et quelle meilleure façon d'« accrocher » les femmes qu'en les impliquant dans la genèse de celui-ci ? En prenant part à la création et à l'organisation de leur futur lieu de vie, elles deviennent ainsi actrices de leur avenir, en retirent une revalorisation de leurs savoirs, idées et compétences ou en acquièrent de nouveaux.

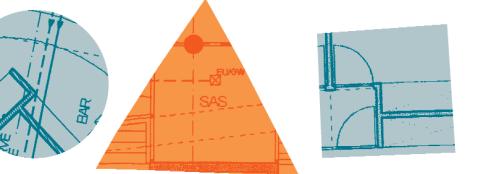
Par la même occasion, elles participent au succès de ce premier habitat, en adéquation complète avec leurs besoins et modes de vie.

## Le projet de vie collectif

Celui-ci sera formalisé dans une charte et un règlement d'ordre intérieur, auxquels devront souscrire toutes les femmes désireuses d'intégrer l'Habitat solidaire Lemmens.

Ce projet commun rencontre trois objectifs qui leur sont chers :

- Créer un espace particulier pour les enfants : salles de loisir, salle de devoirs, etc.
- Créer un espace pour les femmes : rencontres, réunions, événements, etc.
- Organiser des actions sur le quartier (en devenir).



Les enfants (de l'immeuble, mais aussi du quartier) sont au centre des préoccupations des femmes, qui fourmillent d'idées à leur encontre : école de devoirs, cours de néerlandais, salle de jeux, etc.

## Un lieu de vie pour se reconstruire

L'Habitat solidaire Lemmens comportera :

- 8 appartements individuels, de 2 et 4 chambres
- 1 espace communautaire.

Les logements sont destinés aux familles hébergées ou anciennes hébergées à la Maison Rue Verte, et désireuses de s'investir à long terme dans le projet de solidarité.

## Les modalités

Il sera essentiel de s'assurer de la concordance entre les attentes des familles candidates et celles de l'Habitat solidaire. A cet effet, et au terme d'une procédure d'admission détaillée dans le R.O.I., la Maison Rue Verte d'abord, les habitantes réunies en Conseil (les « Clés du Bonheur ») ensuite, sélectionneront la famille candidate la plus adéquate.

Chaque nouvelle habitante signera un premier contrat de bail de 1 an, ou « période d'essai », évalué tous les quatre mois par les « Clés du Bonheur », les deux travailleuses sociales en charge du projet et la famille concernée. Si cette première année s'avère positive dans le chef des trois parties, un contrat de bail long terme sera automatiquement conclu.

Sans mettre les familles définitivement à

l'abri, un tel contrat permettra à chacune de se construire un avenir meilleur. Les femmes pourront de ce fait, s'investir dans la vie de l'immeuble, du quartier, et, par extension, jouer pleinement leur rôle de citoyenne.

